

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU CASTELRENAUDAIS**



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

*Prises par délégation du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes du Castelrenaudais
(Article L-5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
délibération du Conseil communautaire en date du 15 juillet 2020)*

Date de la convocation : Le 11 janvier 2023

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 17

Séance du 18 janvier 2023

Le dix-huit janvier deux mille vingt-trois à dix-huit heures, le Bureau communautaire s'est réuni sous la présidence de Brigitte DUPUIS, Présidente.

Étaient présents :

Brigitte DUPUIS, Présidente,

Marc LEPRINCE, Gino GOMMÉ, Patrice POTTIER, Fabien HOUZÉ, Alain DROUET Vice-Présidents,

Jocelyne DEFEINGS, Jean-Claude BAGLAN, Véronique BERGER, Jocelyne PETAY, Frédéric LAUGIS, Joël DENIAU, Joël BESNARD, Isabelle SÉNÉCHAL, Béatrice VERWAERDE, Catherine DATTÉE, Chantal GONZALEZ-BOURGES.

Le quorum étant atteint, le Bureau communautaire peut valablement délibérer.

Était absente excusée :

Sylvie GANNE.

Catherine DATTÉE a été désignée à l'unanimité par le Bureau communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

BC 2023-01

Objet : Travaux d'enduit, de peinture et dispositifs anti-pigeons sur le bâtiment de la Communauté de Communes du Castelrenaudais

La Communauté de Communes du Castelrenaudais a eu recours à une maîtrise d'œuvre pour les travaux d'enduit, de peinture et de dispositifs anti pigeons puisque le bâtiment de la Communauté de Communes du Castelrenaudais est classé.

Monsieur Frédéric BRUXELLE, architecte et maîtrise d'œuvre du projet, a présenté les travaux envisagés.

Après consultation, les travaux ont été attribués aux entreprises suivantes :

- Lot 1 : Entreprise GUEBLE – BLOIS (enduit) pour un montant de 15 131,33 € HT

- Lot 2 : Entreprise SPB – VINEUIL (peinture + échafaudage) pour un montant de 63 953,80 € HT

- Lot 3 : Entreprise GOUGEON (dispositif anti-pigeons + désinfection) pour un montant de 10 117,00 € HT

Soit un total de 89 262,13 € HT (107 114,55 € TTC).

Vu le décret n°2022-1683 et son article 6 du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du Code de la commande publique, les marchés publics de travaux d'un montant inférieur à 100 000 € HT sont dispensés de publicité et de mise en concurrence préalables jusqu'au 31 décembre 2024.

Après avoir entendu les explications utiles, le Bureau communautaire procède à un vote qui donne les résultats suivants :

VOTANTS : 17

Suffrages exprimés : 16

POUR : 16

Abstention / nul : 1

Majorité absolue : 9

CONTRE : 0

Le Bureau communautaire à la majorité des membres présents :

- **EMET** un avis favorable pour l'ensemble des travaux,

- **CHOISIT** l'offre économiquement la plus avantageuse,

Lot 1 : Entreprise GUEBLE – BLOIS (enduit) : pour un montant de 15 131,33 € HT

Lot 2 : Entreprise SPB – VINEUIL (peinture + échafaudage) : pour un montant de 63 953,80 € HT

Lot 3 : Entreprise GOUGEON (dispositif anti-pigeons + désinfection) : pour un montant de 10 117,00 € HT

- **AUTORISE** Madame la Présidente ou un Vice-Président à signer les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont les membres présents signé au registre après lecture.



POUR EXTRAIT CONFORME
Fait à Château-Renault le 20 janvier 2023

La Présidente
Brigitte DUPUIS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU CASTELRENAUDAIS**



Date de la convocation :
Le 11 janvier 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 18 janvier 2023

Nombre de conseillers en exercice : 31
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 27

L'an deux mille vingt-trois, le 18 janvier à 19h30, l'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en séance publique sous la présidence de **Madame Brigitte DUPUIS, Présidente**

Étaient présents :

Jocelyne DEFEINGS, Jean-Claude BAGLAN, Chantal AVENET, Fabien HOUZÉ, Odile LANDRY, Brigitte DUPUIS, Fernand GARCIA, Alain PELÉ, Philippe PÉANO, Evelyne HAURY, Yves ROUSSEAU, Véronique BERGER, Jocelyne PETAY, Marc LEPRINCE, Patrice POTTIER, Alain DROUET, Frédéric LAUGIS, Joël DENIAU, Gino GOMMÉ, Joël BESNARD, Isabelle SÉNÉCHAL, André DAGUET, Béatrice VERWAERDE, Catherine DATTÉE, Chantal GONZALEZ-BOURGES, Denis SEYNAEVE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés :

Annick REITER donne pouvoir à Joël BESNARD,
Corinne GUILLAUT, Sylvie GANNE, Smaïl ABERKANE, Gaëlle POUPIN.

Évelyne HAURY est désignée à l'unanimité par le Conseil communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

CC 2023-002

Objet : Vente de parcelles situées Parc Industriel Ouest sur la commune de Le Boulay

Le 23 décembre 2019 la société KALY (AUTOPIECES 37) a acquis les parcelles suivantes sur le Parc Industriel Ouest situé sur la Commune de Le Boulay : E 0815 – E 0816 – E0817 - E 0818 – E0819 – E0820 - E0821 – E0823 afin d'implanter plusieurs entreprises à savoir Point S et AUTOPIECES 37.

Dans le cadre du développement régulier de la société AUTOPIECES 37, la société KALY souhaite acquérir pour partie les parcelles voisines situées sur le Parc Industriel Ouest sur la Commune de Le Boulay d'une superficie d'environ 5 000 m2 : E 790 – E 799 – E 822 et E 824.

L'acquisition de cette parcelle supplémentaire, en complément de l'emprise actuelle de l'entreprise, doit lui permettre d'agrandir son parc et plus particulièrement de créer un parc spécifique pour les véhicules électriques. En effet, ces véhicules dont le nombre ne cesse de croître, nécessitent des mesures spécifiques en termes d'entreposage, de traitement, de conditionnement de batteries etc....

Dans ce cadre, AUTOPIECES 37 est en cours d'agrément « centre expert VE (Véhicule électrique) ».

L'entreprise AUTOPIECES 37 regroupe 18 salariés, l'implantation sur le Parc Industriel Ouest a généré 4 embauches directes. Concernant Point S, il y a actuellement 5 salariés et 1 apprenti soit 23 salariés au total.

Dans le cadre de ce développement, il est envisagé la création d'1 à 2 emplois pour AUTOPIECES 37 et d'1 emploi pour POINT S avec leur nouvelle enseigne POINT S VO (Véhicule d'Occasion).

Vu l'avis des domaines en date du 14 décembre 2022,

Considérant le projet,

Considérant l'intérêt économique du projet,

Sous réserve du financement,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la vente à la société KALY (AUTOPIECES 37) ou à toute société immobilière porteuse, des parcelles E 790 – E 799 – E 822 et E 824 pour partie soit une superficie d'environ 5 000m² au prix de 14€HT/m² auquel seront ajoutés les frais de bornage et les frais de notaire sous réserve de l'obtention de toutes les autorisations afférentes à ce type d'installation le cas échéant et si nécessaire, et de l'accord de financement,
- **AUTORISE** le démarrage des travaux préalablement à la signature de l'acte de vente si nécessaire,
- **PRÉCISE** que l'acte relatif à cette vente devra être signé avant le 31 mai 2023 sous peine d'annulation de la présente approbation,
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou un Vice-Président à signer tous les documents afférents à cette transaction donc le montant définitif sera fixé après bornage réalisé par le géomètre.

Envoyé en préfecture le 20/01/2023

Reçu en préfecture le 20/01/2023

Publié le 20/01/2023

ID : 037-243700499-20230118-CC2023_002-DE



Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont les membres présents signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Fait à Château-Renault le 20 janvier 2023

La Présidente,
Brigitte DUPUIS

